

Introduction du vote électronique au Parlement

L'installation d'un système de vote électronique permettrait, à l'instar du système pratiqué au Conseil national et dans plusieurs législatifs romands, une procédure rapide, efficace et sans contestation possible ainsi qu'une transparence des décisions prises par chaque député ou parti politique face aux Jurassiennes et aux Jurassiens.

En 2008, il devrait être possible d'établir un système sûr qui permette aux députés de voter rapidement et qui compilerait les résultats en quelques secondes. Les votes seraient ensuite communiqués à la population jurassienne par les biais du Journal Officiel et du site Internet du canton.

Le système de vote électronique compte et enregistre les suffrages exprimés lors de tous les scrutins et le résultat du vote est affiché sur un panneau électronique. Il existe actuellement sur le marché des modules qui ne nécessitent pas de câblage et qui fonctionnent par ondes hertziennes. Le canton pourrait aussi faire appel aux compétences des étudiants en électronique de la division technique du CEJEF à Porrentruy afin de leur proposer de réaliser un projet concret et significatif.

C'est donc dans un souci d'efficacité du Parlement et de transparence vis-à-vis de la population que nous demandons au Gouvernement d'introduire le vote électronique au sein du Parlement.

Pour le groupe socialiste :

~~Pour le groupe CS-POP+Verts :~~

Murielle Macchi-Berdat

~~Erica Hennequin~~

(Handwritten signatures and initials)
Murielle Macchi-Berdat, E. Hennequin, A. Vega, N.B., M. Loretto, and other illegible signatures.

Delémont, le 26 novembre 2008